



HERBERT  
SMITH  
FREEHILLS

## COVID-19 UPDATE

### COVID-19 | People | Pressure Points | Governance: legal implications

Mars 2020

#### Quels impacts sur la fiscalité des entreprises ?

Le Gouvernement a annoncé une première série de mesures d'urgence destinées à faciliter le paiement par les entreprises en situation difficile de leurs impôts directs.

##### 1. Reports de paiement

- Les entreprises peuvent demander le report de 3 mois du règlement des échéances d'impôts directs et de cotisations dus en mars 2020, et ce sans justification ni pénalités.
- Sont concernés l'acompte d'impôt sur les sociétés, la taxe sur les salaires, ainsi que la CFE et la taxe foncière lorsque celles-ci sont payées mensuellement. En revanche, les impôts collectés par les entreprises ne font l'objet d'aucune mesure de report (TVA, droits d'accises, prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu).
- À ce stade, la possibilité de report ne concerne que l'échéance du mois de mars 2020 mais pourrait être étendue en fonction de l'évolution de la crise.
- Toute demande de report peut être adressée sans formalités particulière au service des impôts des entreprises (SIE) compétent. Un formulaire est mis à disposition à cet effet sur l'espace professionnel du site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr).

##### 2. Remises d'impôts

- En cas de difficultés financières caractérisées qu'un report de paiement ne suffit pas à surmonter, des remises d'impôts directs, d'intérêts de retard et/ou de pénalités peuvent être accordées dans le cadre d'un examen individualisé de la situation de l'entreprise.
- Sont notamment concernés l'impôt sur les sociétés, la CFE et la CVAE.
- Les demandes sont à adresser au SIE compétent accompagnées des éléments concrets de nature à démontrer les difficultés rencontrées (baisse de chiffre d'affaires, dettes à honorer, situation de trésorerie, etc.). Le formulaire indiqué ci-dessus peut également être utilisé à cette fin.

### 3. Accélération du paiement des factures adressées aux services publics

- L'administration s'est engagée à accélérer le remboursement des créances fiscales en cours (CIR, crédits de TVA, etc.).
- De même, il est possible de demander un règlement prioritaire des factures en attente de paiement de la part de services de l'État ou de collectivités locales. Le [formulaire](#) indiqué ci-dessus peut également être utilisé à cette fin.

### 4. Gel des contrôles fiscaux en cours

- L'administration a indiqué suspendre la mise en œuvre de tout nouveau contrôle fiscal (sauf prescription ou délai imposé par la loi). S'agissant des contrôles en cours, des consignes de souplesse ont été données pour le cas où des entreprises seraient temporairement empêchées de répondre aux demandes qui leur sont notifiées.
- Un projet de loi serait à l'étude pour geler les conséquences du non-respect des délais de différentes procédures. Des aménagements en matière de mise en recouvrement forcé des dettes fiscales sont également envisagés.